

COMMUNE DE MARCHEMORET

COMPTERENDUSOMMAIRE

Nbre de conseillers En exercice : 15 Présents : 09 Votants : 12	L'an deux mil quinze, le 24 novembre à 19 heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis DURAND, Maire, Etaient présents : Mrs Jean-Louis DURAND, Claude CALOÏ, Laurent BELLOY, Mme Séverine LUCAS, Mrs Patrick MARY, Emmanuel VUAGNAT, David GIRARD, Christian COURBEBASSE. Absents excusés représentés : Mr Francis DESSE-MARY ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Louis DURAND, Mr Benjamin PERINET ayant donné pouvoir à Mr Laurent BELLOY, Mr Gilles MARLEIX ayant donné pouvoir à Mr Emmanuel VUAGNAT, Mme Valérie ZERBIB. Excusées : Mmes Emmanuelle BOURDON, Laëtitia LEMAITRE Absent : Mr Jean-Pierre MOCQUES (ayant donné sa démission) Secrétaire de séance : Mr Claude CALOÏ
Date de Convocation 17/11/2015	
Date d'affichage 02/12/2015	

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 septembre 2015

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire signale que la commune de Marchémoret a été destinataire du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) prescrit par la loi NOTRe du 7 août 2015 et présenté le 13 octobre 2015 aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI).

Il convient d'émettre un avis sur ce projet, d'une part sur l'ensemble du projet de SDCI établi par le Préfet de Seine-et-Marne et d'autre part un avis particulier sur le périmètre concerné par la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable au projet général de SDCI et un avis défavorable particulier sur le périmètre de SDCI concerné par la commune.

Autorisation d'ester en justice

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à ester en justice pour le compte de la commune en première instance, en appel et en cassation et de désigner le cabinet d'avocats qui sera chargé de la défense des intérêts de la commune suite à l'arrêté interpréfectoral portant fusion des communautés

d'agglomération « Roissy Porte de France » et « Val de France », et extension de périmètre à 17 communes de la communauté de communes Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2016.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Contrats d'assurance des risques statutaires

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à participer à la mise en concurrence qui sera effectuée par le Centre de Gestion en début d'année prochaine, pour de nouveaux contrats d'assurance statutaire à effet du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire précise que :

- Cela permet l'opportunité pour la commune de Marchémoret de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaires garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- de permettre au Centre de Gestion de souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- de propose aux communes et établissements qui le souhaitent une prestation d'accompagnement à l'exécution du marché,

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité

Projet de contrat d'assurance VILLASSUR auprès de GROUPAMA

Madame ZERBIB rejoint l'assemblée à 20h05.

Monsieur le Maire informe l'assemblée du projet à souscrire un nouveau contrat d'assurance auprès de GROUPAMA, suite à la résiliation de contrat auprès d'ALLIANZ et de l'autoriser à signer le projet de contrat d'assurance VILLASSUR qui propose des garanties plus intéressantes que le précédent contrat pour un coût similaire.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels passé avec la société Business Geografic sas

Suite à l'opération d'absorption de la société I2G par la société Business Geografic en janvier 2015, Monsieur le Maire propose de signer le nouveau contrat de prestations annuelles de services au nom de la nouvelle société avec effet au 1^{er} janvier 2016. Cela concerne la maintenance et l'assistance à l'utilisation du progiciel CADAMAP.

Le montant de la prestation annuelle s'élève à 680.69 € HT soit 816.83 € TTC.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité.

Recensement de la population : Désignation du coordonnateur communal et des agents recenseurs – Détermination de leur rémunération

Vu le recensement de la population prévu du 21 janvier au 20 février 2016, Monsieur le Maire propose de confier la mission de coordonnateur à Madame DOUX-GAYAT et de fixer le montant de l'indemnité à 200.00 € net ; Monsieur le Maire propose de confier la mission d'agent recenseur à Mesdames SULTAN et SALAMO et de fixer l'indemnité à 400.00 € net par agent.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur de la commune de Marchémoret

Monsieur le Maire propose de définir le montant de l'indemnité de conseil allouée au comptable du trésor pour l'année N-1 et de l'autoriser à effectuer son versement d'un montant de 362.03 € net au titre de l'année 2015.

Compte-rendu des délégations au Maire :

- Décision modificative
- Décision du maire : 24^{ème} festival des anciens

Questions diverses